



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**COMMUNIQUÉ**

Veillez prendre avis que compte tenu des circonstances entourant la pandémie de la COVID-19 les prochaines séances du conseil municipal se dérouleront en vidéoconférence et seront diffusé sur notre site Web le plus tôt possible suivant les rencontres. Prenez note que notre prochaine assemblée sera la 10 janvier 2022.

La municipalité du Canton de Westbury invite les citoyens à faire parvenir leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil par la poste ou par courriel au [canton.westbury@hsfqc.ca](mailto:canton.westbury@hsfqc.ca). Ces questions écrites s'ajouterons aux périodes de questions prévues aux séances du conseil municipal.

La municipalité de Westbury se réserve le droit de reformuler les questions pour améliorer la compréhension de celle-ci. Toutefois, veuillez noter que les questions incomplètes ou qui ne sont que des commentaires sans réel questionnement ne pourront être pris en compte.

Veillez noter qu'il y a deux périodes de questions à chaque assemblée. L'une portant sur des questions d'ordre général de la vie municipal et la deuxième, à la fin de l'assemblée, sur le contenu et les décisions prises par le conseil municipal lors de la séance.

Donné à Westbury, le 21 décembre 2021

---

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière